



AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

# CONDITIONS & TARIFS

## LES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Entreprises et autres marchés spécialisés  
Economie sociale  
Secteur public  
Logement social et société d'économie mixte  
Professionnels privés de l'immobilier



Bénéficiez de la dernière version

# SOMMAIRE

## 1 BANQUE AU QUOTIDIEN

Banque en ligne.....	4
Solutions d'encaissement.....	5
Sécurisation des opérations en ligne  .....	8
Centralisation de recettes.....	8
Centralisation de trésorerie.....	8
Offres groupées de services.....	9
Vie du compte courant et services associés.....	10
Instruments de paiement.....	12
Opérations d'encaissement et de paiement.....	14
Dates de valeur.....	19

## 2 FINANCEMENTS

Cycle d'exploitation.....	20
Cautions et garanties à première demande.....	21
Financement des investissements.....	21
Financement des opérations immobilières.....	23
Financements locatifs.....	23
Prêt Social Location - Accession (PSLA).....	23
Prêt Locatif Social.....	23
Couverture de taux.....	23

## 3 PLACEMENTS

Épargne bancaire.....	24
Épargne financière.....	25
Gestion de trésorerie.....	25
Gestion sous mandat.....	25
Comptes titres.....	26

## 4 INGÉNIERIE SOCIALE RETRAITE

Épargne salariale (PEE, PERCOL, intéressement).....	26
Titres de services.....	26
Indemnités de fin de carrières / de licenciement.....	26

## 5 ASSURANCES

Protection homme clé.....	27
Responsabilité civile du dirigeant.....	27
Assurance santé collective.....	27
Protections transverses.....	27

## 6 INGÉNIERIE FINANCIERE

Opérations de couverture de risque.....	27
Opérations financières.....	27

## 7 COMMERCE INTERNATIONAL

Comptes en devises.....	28
Cycle d'exploitation (mobilisation des créances nées sur l'étranger).....	28
À destination de l'étranger.....	28
En provenance de l'étranger.....	29
Frais de courrier/Télécommunication.....	30
Suivi Swift GPI <b>NEW</b> .....	30
Dates de valeur.....	30
Opérations de change.....	30
Avances en devises.....	30
Garanties internationales.....	31
Instruments financiers à terme.....	31

## 8 VITIBANQUE

Offres groupées de services pour la filière vinicole.....	31
Prêt Transition Agri-Viti.....	32
Compte d'épargne DEP.....	32

## 9 ENTREPRISES INNOVANTES ET START-UP

Expertise dédiée aux start-up.....	32
------------------------------------	----

## 10 NAUTIBANQUE

Plaisanciers, professionnels et associations sportives.....	32
Importateurs, distributeurs, négociants et concessionnaires.....	32
Exploitants portuaires.....	33

## 11 TERRITOIRE TOURISME

Offres groupées de services réservées aux acteurs de la filière du tourisme.....	33
--	----

## 12 TERRITOIRE SANTÉ

Expertise dédiée aux professionnels de santé du territoire.....	34
---	----

## 13 PARFUMERIE

Expertise dédiée à la filière des parfumeurs et des producteurs d'arômes.....	34
---	----

## 14 BANQUE DU DIRIGEANT

Expertise dédiée à la sphère privée et dans l'accompagnement de l'entreprise du dirigeant.....	34
--	----

## 15 BANQUE DE L'ORME

La banque judiciaire pour le plan de continuation des entreprises.....	34
--	----

## 16 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Commission d'intervention par opération.....	35
Les incidents de paiement.....	35
Opérations particulières.....	36

## 17 LEXIQUE

Lexique des termes utilisés.....	36
----------------------------------	----

## 18 RÉSOUDRE UN LITIGE

Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié.....	40
Procédure de médiation.....	40
Médiation du crédit aux entreprises.....	40
Médiation de l'AMF.....	41
Médiation bancaire.....	41
Médiation de l'assurance.....	41

## 19 LES NUMÉROS UTILES

**NEW** = NOUVEAUTE

Les prix sont exprimés hors taxe. La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Lorsque ce sigle **TVA** est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1er juillet 2023).

Certains produits et services indiqués dans cette brochure tarifaire ne sont pas disponibles à la commercialisation pour les clients du Centre d'Affaires de Monaco.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque des Décideurs en Région vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site Internet : [www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur/](http://www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur/) <sup>(1)</sup>

Coûts de connexion selon votre opérateur.

 Pour accéder aux chapitres de votre choix veuillez cliquer sur le numéro de page concerné



## > BANQUE À DISTANCE (INTERNET, MOBILE, ETC.)

- PULCEO** **TVA** Pour en savoir + Cliquez ici
- Frais de mise en place du service à distance ..... **Minimum de 222,80 €**
  - Frais de mise en place du service sur place ..... **Minimum de 445,55€**
  - Abonnement PULCEO.FR<sup>(1)</sup> incluant deux banques ..... **Minimum de 44,60 €/mois**
  - Option par banque supplémentaire ..... **Minimum de 11,15 €/mois**
  - Option par compte supplémentaire ..... **Minimum de 11,15 €/mois**
  - Options complémentaires (durée d'historique étendue, PULCEO Mobile élargi, service Diamond<sup>(2)</sup>, ... ) ..... **Minimum de 11,15 €/mois**
  - Gestion de la trésorerie avancée (rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes) **NEW** ..... **Nous consulter**
  - Avenant ..... **Nous consulter**
  - Service E-facturation<sup>(3)</sup> **NEW** ..... **Nous consulter**

### SEPA MAIL DIAMOND<sup>(2)(4)</sup> **TVA NEW**

Outil d'aide à la lutte contre la fraude, pour nos clients. Le service SEPAmail DIAMOND permet de fiabiliser les coordonnées bancaires / IBAN données par un titulaire de compte à un donneur d'ordre (de virement ou de prélèvement). DIAMOND vous permet de détecter les erreurs de saisie, les falsifications de relevés d'identité bancaire et de maintenir la fiabilité des données pour les ordres de paiement. DIAMOND permet ainsi d'éviter des rejets ou des mauvaises imputations lorsque les paiements sont émis sur des données erronées.

A noter : le service SEPAmail Diamond est disponible via PULCEO uniquement.

- Commission à l'opération Diamond de demande de vérification par IBAN :
  - Niveau de service "high"<sup>(2)</sup> : délai de réponse de la demande en quelques secondes
  - Niveau de service "low"<sup>(2)</sup> : délai de réponse de la demande en quelques minutes

	SERVICE "HIGH"	SERVICE "LOW"
IBAN français	0,20 €	0,17 €
IBAN non français	0,20 €	0,17 €

### PULCEO CONNECT **TVA**

- Abonnement ..... **4,75 €/mois**  
(abonnement offert pour les clients déjà détenteurs de l'abonnement à l'offre "PulCEo")
- Option "Gestion du risque commercial" ..... **10,50 €/mois**
- Avenant ..... **Nous consulter**

### GAMME CE NET<sup>(5)</sup> Pour en savoir + Cliquez ici

#### CE NET Comptes

- Abonnement mensuel permettant de consulter vos comptes sur internet ..... **10,05 €**

#### CE NET Remises

- Abonnement mensuel ..... **33,20 €**
- Option de gestion des mandats (abonnement mensuel) ..... **17,35 €**

(1) Coûts de connexion selon votre opérateur.

(2) Diamond : diamant ; High : élevé ; Low : bas.

(3) Sous réserve de disponibilité au jour de la demande de souscription, en fonction de la date effective de passage en phase de commercialisation sur les territoires de la Caisse d'épargne côte d'azur, prévue courant 2024 au moment de l'édition de cette brochure tarifaire (novembre 2023), et sous réserve d'éligibilité du souscripteur pour cette nouvelle solution de facturation électronique.

(4) Le service SEPAm@il Diamond est un service de SEPAm@il.eu proposé par la Caisse d'Épargne. SEPAm@il.eu - SAS au Capital de 1 360 000 € - RCS de Nanterre N° 501 600 480 00047 - N° de TVA Intra-communautaire : FR 03 501 600 48 - Siège social : Tour W - 102, Terrasse Boieldieu, 92085 La Défense Cedex, Tél : +33 (0) 1 86 95 08 42, contact@sepamail.net.

(5) Les offres CE NET sont disponibles sur www.caisse-epargne.fr (coûts de connexion selon votre opérateur).

## CE NET EDI (Echanges de Données Informatisées avec la banque)

- Abonnement mensuel avec services EBICS T ou TS ..... **47,20 €**
- Abonnement mensuel avec services SWIFTNET ..... **92,95 €**
- Le relevé intraday (format camt052 ou MT942)<sup>(1)</sup> **NEW** ..... **Nous consulter**
- Gestion des filiales (tarification mensuelle par abonnement et par filiale) ..... **3,20 €**
- Nombre de comptes filiales (tarification par compte) ..... **0,35 €**
- Services aller/retour ..... **Nous consulter**
- Options au service CE NET (TLMC, bourse, relevés d'opérations, ...) ..... **Nous consulter**
- Frais de mise en place d'un abonnement **TVA** ..... **Nous consulter**
- Frais d'intervention sur votre abonnement (réédition code, ajout RIB, ajout utilisateur, ...) **TVA** ..... **Nous consulter**

## CE NET Secteur Public **NEW**

- Abonnement ..... **Gratuit<sup>(2)</sup>**

## CE NET Tiers (abonnement mensuel) ..... **Nous consulter**

## WEBPROTEXION

- Abonnement ..... **Gratuit<sup>(2)</sup>**

## IPAIIDTHAT<sup>(3)(4)</sup> **NEW**

## JEDÉCLARE.COM **TVA**

Solution d'échanges de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de comptes avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service ..... **Nous consulter**

## RELEVÉ DE COMPTE DATALIS **TVA**

- Facturation Expert Comptable
  - Forfait 10 premiers comptes ..... **37,00 €/mois**
  - Au-delà, par tranche entamée de 10 comptes ..... **19,20 €/mois**
- Facturation Entreprise mandante
  - Par compte consulté ..... **5,80 €/mois**

## INTERVENTIONS AUX SERVICES ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI)

- Frais d'intervention sur site ..... **128,25 €**
- Frais d'installation ..... **1 116,15 €**

## > SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

- **IZ E-COMMERCE<sup>(5)</sup> **TVA**** Pour en savoir + Cliquez ici ..... **Nous consulter**

- **PAYPLUG<sup>(6)</sup> **TVA**** Pour en savoir + Cliquez ici ..... **Nous consulter**

(1) Sous réserve de disponibilité au jour de la demande de souscription, en fonction de la date effective de passage en phase de commercialisation sur les territoires de la Caisse d'épargne côte d'azur, prévue courant 2024 au moment de l'édition de cette brochure tarifaire (novembre 2023), et sous réserve d'éligibilité du souscripteur pour ce nouveau service optionnel à CE NET Remises ou CE NET EDI qui restitue plusieurs fois par jour sous forme d'avis (annonces) les écritures bancaires de la journée permettant ainsi de piloter sa trésorerie prévisionnelle au fil de l'eau.

(2) Hors coûts de connexion fixés selon votre opérateur.

(3) Sous réserve de disponibilité au jour de la demande de souscription, en fonction de la date effective de passage en phase de commercialisation sur les territoires de la Caisse d'épargne côte d'azur, prévue courant 2024 au moment de l'édition de cette brochure tarifaire (novembre 2023), et sous réserve d'éligibilité du souscripteur pour ce nouveau service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

(4) SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246.86 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

(5) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(6) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Épargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

SMILE&PAY<sup>(1)</sup> **TVA NEW** ..... Nous consulter**JE PAIE EN LIGNE TVA**

■ Frais de mise en service .....	193,45 €
■ Abonnement mensuel .....	22,10 €
■ Frais sur transactions .....	Maximum 0,16 €/transaction
■ Commission monétique sur paiement .....	Nous consulter
■ Options .....	Nous consulter

**JE PAIE EN LIGNE EXPRESS TVA** [Pour en savoir + Cliquer ici](#)

■ Frais de mise en service .....	52,50 €
■ Abonnement mensuel .....	5,25 €
■ Frais sur transactions .....	Maximum 0,16 €/transaction
■ Commission monétique sur paiement .....	Nous consulter
■ Moyen de paiement Paypal, American Express, Cetelem .....	5,25 €/mois
■ Page de paiement hébergé par SP PLUS .....	10,50 €/mois
■ Options .....	Nous consulter

**SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)** [Pour en savoir + Cliquer ici](#)

■ Frais de mise en service <b>TVA</b> .....	200,70 €
■ Abonnement mensuel <b>TVA</b> .....	22,95 €
■ Frais sur transactions .....	Maximum 0,16 €/transaction
■ Commission monétique sur paiement .....	Nous consulter
■ Options (paiement VPC, Paypal, push mail, fichier reporting) <b>TVA</b> .....	5,90 €/mois/option
■ Option cartes privatives .....	5,80 €/mois/carte privative
■ Web services .....	574,85 €
■ Pilotage risques niveau 1 .....	inclus
■ Pilotage risques niveau 2 .....	11,55 €/mois
■ Rapprochement bancaire visuel .....	11,55 €/mois
■ Rapprochement bancaire visuel et par fichier .....	23,35 €/mois
■ Rapprochement des impayés visuel .....	11,55 €/mois
■ Rapprochement des impayés visuel et par fichier .....	23,35 €/mois
■ Service saisonnier .....	11,55 €

**MONETIQUE DE PROXIMITE****(ÉQUIPEMENT D'ACCEPTATION SANS OU AVEC CONTACT)** [Pour en savoir + Cliquer ici](#)

■ Terminal de paiement électronique (filaire / IP / GPRS / Android / SOFTPOS) permettant l'acceptation de cartes bancaires <b>TVA</b> .....	Suivant matériel nous consulter
■ Solution d'édition/lecture de chèques <b>TVA</b> .....	Nous consulter
■ Frais d'ouverture de dossier chèques <b>TVA</b> .....	Nous consulter
■ Frais de téléchargement logiciel spécifique (American Express, UnionPay International, JCB,...) <b>TVA</b> .....	Nous consulter
■ Frais de rupture de contrat avant échéance <b>TVA</b> .....	Nous consulter
■ Frais de non restitution terminal/Équipement hors d'usage .....	Nous consulter
■ Frais de contrat monétique inactif (6 mois sans remise) .....	30,00 €/contrat
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires .....	72,10 €/impayé

(1) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. Smile&Pay est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

■ Frais de traitement des impayés commerçants domestiques <b>TVA</b> .....	24,80 €/impayé
■ Frais de traitement des impayés commerçants internationaux <b>TVA</b> .....	54,20 €/impayé
■ Assistance technique téléphonique n° crystal appel 09 69 39 16 17 .....	Appel non surtaxé
■ Opération litige .....	Nous consulter

**PAIEMENT «MULTI-DEVICES» (DCC) SUR TPE AVEC PLANET PAYMENT<sup>(1)</sup>** ..... Nous consulterTAP TO PAY<sup>(2)</sup> **TVA** ..... Nous consulterCE BOOST PAY BUSINESS<sup>(3)</sup> **TVA** [Pour en savoir + Cliquer ici](#) ..... Nous consulterCE BOOST FID **TVA** [Pour en savoir + Cliquer ici](#) ..... Nous consulterHEOH<sup>(4)(5)</sup> ..... Nous consulterPAIEMENT «N FOIS» AVEC ONEY<sup>(6)</sup> [Pour en savoir + Cliquer ici](#) ..... Nous consulter

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

**CONTRATS MONÉTIQUE D'ACQUISITION DE FLUX**

■ Proximité/Sans contact/PLBS (location biens et services)/Transfrontalier/VADS (Vente à Distance Sécurisée)/VAD/ALS (Automate Libre Service)/ALB (Automate Location de Biens)/DAC (Distributeur Automatique de Carburant) .....

**Sur devis**

**APPLE PAY / UPI / DINNERS** [Pour en savoir + Cliquer ici](#)■ Commission sur flux .....

**Nous consulter**

**ESPÈCES, MONNAIE, CHÈQUES**COFFRES-FORTS INTELLIGENTS .....

**Nous consulter**

**REMISES DE VALEURS (ESPÈCES, CHÈQUES)**■ Service « Securexpress » hors assurance **TVA** .....

**65,55 €/an**

■ Carte Securexpress « Dirigeant » (dépôt sur automate avec consultation de solde) **TVA** .....

**Gratuit**

■ Carte Securexpress « Collaborateur » (dépôt sur automate sans consultation de solde) **TVA** .....

**12,75 €/an**

■ Securexpress Assurance<sup>(7)</sup> .....

**27,40 €**

■ Refabrication de carte Securexpress « Dirigeant » ou « Collaborateur » **TVA** .....

**12,75 €/carte**

■ Réédition du code secret **TVA** .....

**11,55 €**

■ Perte de la clef du module de dépôt « Securexpress » - Frais de remplacement .....

**9,65 €**

■ Ramassage des fonds .....

**Sur devis**

■ Carnet de remise de chèques personnalisés .....

**Gratuit**

(1) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Épargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380.000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

(2) Sous réserve de disponibilité au jour de la demande de souscription, en fonction de la date effective de passage en phase de commercialisation sur les territoires de la Caisse d'épargne côte d'azur, prévue courant 2024 au moment de l'édition de cette brochure tarifaire (novembre 2023), et sous réserve d'éligibilité du souscripteur pour cette nouvelle solution d'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette.

(3) CE boost Pay et CE boost Pay Business sont des offres de Natixis Payment Solutions distribuées par la Caisse d'Épargne - Natixis Payment Solutions : société anonyme au capital de 53 559 264,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris. Établissement de crédit agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(4) Sous réserve de disponibilité au jour de la demande de souscription, en fonction de la date effective de passage en phase de commercialisation sur les territoires de la Caisse d'épargne côte d'azur, prévue courant 2024 au moment de l'édition de cette brochure tarifaire (novembre 2023), et sous réserve d'éligibilité du souscripteur pour ces nouvelles solutions facilitant la collecte de dons via des bornes, TPE... ainsi que pour encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement électronique.

(5) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiée au capital de 750 374 €. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr).

(6) Paiement « N Foix », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Épargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 €, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(7) Securexpress Assurance est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

## TELECOLLECTE DES CHÈQUES (TLMC/CHPR) ..... Nous consulter

### DÉFINITION :

TLMC : la Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques. CHPR : la télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

## > SECURISATION DES OPERATIONS EN LIGNE

■ <b>Secur'Pass</b> .....	<b>Gratuit</b>
■ <b>Certificat électronique</b>  	
- Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans) .....	<b>226,10 € / 3 ans</b>
- Abonnement Certiceo certificat électronique multiple .....	<b>Nous consulter</b>
- Certificat dans le Cloud <sup>(1)</sup> 	<b>Nous consulter</b>
- Authentification forte par clé FIDO 2 .....	<b>Nous consulter</b>
- Certificat 3SKey token NG Pro .....	<b>96,00 €</b>
- Certificat 3SKey token NG Flash .....	<b>153,30 €</b>
■ <b>Authentification Secur@ccès et lecteur CAP</b>  	
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées) .....	<b>11,75 €</b>
- Carte Secur@ccès - cotisation annuelle .....	<b>11,75 €</b>
- Frais d'opposition (blocage) sur carte Secur@ccès par la banque .....	<b>Gratuit</b>
- Réédition du code confidentiel .....	<b>8,10 €</b>
- Re-fabrication de carte Secur@ccès .....	<b>11,45 €</b>

## > CENTRALISATION DES RECETTES

■ Intégral Cash Recette .....	<b>Nous consulter</b>
-------------------------------	-----------------------

### DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Épargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

## > CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

■ Intégral Cash Pooling 	<b>Nous consulter</b>
---	-----------------------

### DÉFINITION :

- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, sans transfert effectif de fonds.

## ■ Cash Pooling Groupe ..... Nous consulter

### DÉFINITION :

Cash Pooling Groupe : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

## > OFFRES GROUPÉES DE SERVICES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Certains services sont soumis à la   
(Offres réservées aux associations)

### DÉFINITION :

L'offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions dans votre Centre d'Affaires.

Tous les forfaits (offres groupées de services) disposent d'un socle commun de services et produits pour la gestion quotidienne de votre compte courant :

- Frais de tenue d'un compte courant
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Assurance moyens de paiement des Associations<sup>(1)</sup>
- Protection et assistance juridique

Puis des personnalisations pour chaque forfait selon le besoin de votre structure associative :

- Une carte de paiement ou de retrait (selon le forfait)
- Abonnement CE NET (selon forfait)
- Un lecteur CAP et une carte Secur@ccès (selon forfait)

### FORFAIT ESS +

- Carte de retrait ou Visa Business au choix
- CE NET Comptes (services de banque à distance sans télétransmission)
- Un lecteur CAP et une carte Secur@ccès

Cotisation mensuelle avec une carte de paiement Visa Business

(débit immédiat ou différé) ..... **12,75 €**

Cotisation mensuelle avec une carte de retrait Associatis ..... **9,20 €**

Une ou plusieurs cartes Visa Business supplémentaire(s) ..... **50 % de remise sur la cotisation unitaire annuelle**

### FORFAIT ESS SILVER<sup>(2)</sup>

- Carte de retrait ou Visa Business au choix
- CE NET Remises (services de banque à distance avec télétransmission)
- Un lecteur CAP et une carte Secur@ccès

Cotisation mensuelle avec une carte de paiement Visa Business

(débit immédiat ou différé) ..... **23,00 €**

Cotisation mensuelle avec une carte de retrait Associatis ..... **19,60 €**

Une ou plusieurs cartes Visa Business supplémentaire(s) ..... **50 % de remise sur la cotisation unitaire annuelle**

(1) Sous réserve de disponibilité au jour de la demande de souscription, en fonction de la date effective de passage en phase de commercialisation sur les territoires de la Caisse d'épargne côte d'azur, prévue courant 2024 au moment de l'édition de cette brochure tarifaire (novembre 2023), et sous réserve d'éligibilité du souscripteur pour ce nouveau service.

(1) Les Assurances Moyens de Paiement sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(2) Forfait ESS argent

**FORFAIT ESS PREMIUM<sup>(1)</sup>**

- Carte de paiement de la gamme au choix
- CE NET EDI (services de banque à distance avec télétransmission EBICS T ou TS)
- Un lecteur CAP et une carte Secur@ccès

Cotisation mensuelle avec une carte Visa Platinum (débit différé).....	<b>47,95 €</b>
Cotisation mensuelle avec une carte Visa Gold Business (débit immédiat ou différé).....	<b>36,45 €</b>
Cotisation mensuelle avec une carte Visa Business (débit immédiat ou différé).....	<b>30,10 €</b>
Une ou plusieurs cartes de la gamme supplémentaire(s).....	<b>50 % de remise sur la cotisation unitaire annuelle</b>

**FORFAIT ESS**

- CE NET Comptes (services de banque à distance sans télétransmission)

Cotisation mensuelle.....	<b>5,70 €</b>
---------------------------	---------------

### ➤ OFFRES GROUPÉES DE SERVICES (PROMOTEURS IMMOBILIERS & MARCHANDS DE BIENS)<sup>(2)</sup> **NEW** Nous consulter

### ➤ VIE DU COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

#### Mobilité bancaire Domilis Pro

- Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.)..... **Gratuit**

**Tenue de compte**

#### Frais de tenue de compte communs à l'ensemble des clientèles de la « Banque du Développement Régional »

- Frais de tenue de compte courant..... **29,75 €/mois ou 89,25 €/trimestre**
- Frais de tenue de compte pour les Professionnels de l'immobilier :
  - Frais de tenue de compte de gestion..... **29,75 €/mois ou 89,25 €/trimestre**
  - Frais de tenue de compte d'opération/compte réservataire..... **Gratuit**

**Rémunération de compte courant**

- La Caisse d'Épargne Côte d'Azur a développé plusieurs systèmes de rémunération dès le 1<sup>er</sup> euro, du compte courant.
- La rémunération du compte est soumise à conditions..... **Nous consulter**

**Commission de mouvement (par mois)****DÉFINITION :**

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur tous les mouvements débiteurs commerciaux, à l'exception des frais et commissions bancaires.

Le minimum de perception ne s'applique pas au compte réservataire ou d'opération des Professionnels de l'immobilier, ainsi qu'au compte de gestion, holding, et des SCI.

- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs..... **de 0,06% à 0,20% (fonction du volume de flux confiés)**
- Minimum de perception..... **8,33 €**

(1) Forfait ESS Haut de gamme.

(2) Sous réserve de disponibilité au jour de la demande de souscription, en fonction de la date effective de passage en phase de commercialisation sur les territoires de la Caisse d'épargne côte d'azur, prévue courant du second semestre 2024 au moment de l'édition de cette brochure tarifaire (novembre 2023), et sous réserve d'éligibilité du souscripteur promoteur immobilier ou marchand de biens pour ces nouvelles offres groupées de services des principaux produits et services de gestion du compte courant au quotidien.



CONTACTEZ-NOUS

**Prestations**

■ Relevés de compte en ligne produit « DIGITAL BOX » .....	<b>Gratuit</b>
■ Relevés de compte mensuels .....	<b>Gratuit</b>
■ Relevés de compte bimensuels.....	<b>Gratuit</b>
■ Relevés de compte décennaires.....	<b>9,75 €/trimestre</b>
■ Relevés de compte hebdomadaires.....	<b>15,30 €/trimestre</b>
■ Relevés de compte quotidiens.....	<b>63,45 €/trimestre</b>
■ Relevés de compte numérisés .....	<b>50 % de réduction sur la tarification des relevés de comptes « papier »</b>
■ Relevé annuel de frais d'encaissement par carte (RAFEC) .....	<b>Gratuit</b>
■ Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte (RMFEC) .....	<b>Gratuit</b>
■ Facture trimestrielle .....	<b>Gratuit</b>
■ Édition d'un relevé de compte au guichet, par relevé.....	<b>3,00 €/édition</b>
■ Échelle de valeur (calcul d'intérêts détaillé).....	<b>3,50 €/trimestre</b>
■ Frais d'ouverture de compte courant.....	<b>Gratuit</b>
■ Frais de clôture de compte courant.....	<b>Gratuit</b>
■ Commission de conservation des courriers.....	<b>69,10 €/an</b>
■ Frais de tenue et de gestion de compte inactif <sup>(1)</sup> .....	<b>30,00 €/an</b>

**DÉFINITION : Compte inactif**

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

- Récapitulatif annuel de frais..... **Gratuit**
- Édition de BIC/IBAN .....

**Gratuit****DÉFINITION : BIC ou Business Identifier Code**

Peut-être obtenu auprès de l'établissement qui a ouvert le compte. Codification internationale sur 8 ou 11 caractères, attribuée par l'Organisation pour la Standardisation Internationale servant à identifier un établissement bancaire ou une entreprise.

**DÉFINITION : IBAN**

Identification internationale de compte bancaire (International Bank Account Number).

- Fabrication de lettres-chèques..... **Sur devis**
- Commission d'intervention sur fabrication des lettres-chèques..... **5,00 % du devis**

(1) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevée annuellement sur le compte de dépôt inactif est plafonnée par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

**Services Bancaires de base ..... Gratuit**

Services définis aux articles D. 312-5 et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier offert dans le cadre du droit au compte, comprenant : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA<sup>(1)</sup>, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et les retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

**Recherche d'opérations ou de document(s)<sup>(2)</sup>**

- Frais de recherche d'opérations (hors relevés de compte)
  - Opérations < 10 ans (par recherche et par année civile incluse dans la recherche) ... **17,50 €**
- Frais de recherche de documents :
  - Documents < 1 an ..... **17,50 €**
  - Documents > 1 an ..... **44,95 €**
  - À partir du 2<sup>e</sup> document (par document supplémentaire) ..... **3,55 €**
- Frais de recherche complexe par compte et arrêté ..... **Sur devis**
- Frais de photocopie de chèque (par chèque) ..... **11,10 €**
- Duplicata de contrat de prêt ..... **58,10 €**

**Autres services**

- Frais de recherche d'adresse inconnue (PND : Pli Non Distribué) ..... **36,70 €**
- Frais de déplacement d'un coursier dans un rayon maximum de 20 km (aller-retour) ..... **43,80 €**
- Information comptable complexe des commissaires aux comptes **TVA** ..... **184,35 €**
- Frais de consultation télématique pour le compte du client (statuts, K-bis, compte,...) par interrogation et suivant tarif ..... **Frais réels**

**Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable**

Prélevée une fois par an, cette commission rémunère les actualisations administratives et informatiques de votre dossier.

- Pour les Entreprises - les TPE (Très Petites Entreprises) ..... **Maximum 825,00 €**
- Pour les Associations ..... **Maximum 230,00 €**
- Pour les Professionnels de l'immobilier ..... **Maximum 95,00 €**

**> INSTRUMENTS DE PAIEMENT****CHÈQUES**

- Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
- Envoi simple de chéquier à domicile ..... **Gratuit**
- Envoi de chéquier en recommandé ..... **7,45 €**
- Chèque de banque - Frais d'émission par formule ..... **14,25 €**

- Opérations diverses
  - Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ..... **17,75 €/formule de chèque**
  - Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... **27,70 €/chéquier**

**CARTES** Pour en savoir +  
Cliquer ici

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

- Cotisations annuelles cartes
  - Carte Visa Platinum Business à débit différé ..... **285,00 €/an**
  - Carte Visa Gold Business à débit différé ..... **169,60 €/an**
  - Carte Visa Gold Business à débit immédiat ..... **167,40 €/an**
  - Carte Visa Business à débit différé ..... **67,80 €/an**
  - Carte Visa Business à débit immédiat ..... **65,60 €/an**
  - Carte Visa Business à contrôle de solde systématique ..... **38,70 €/an**
  - Carte Visa Business Associatis ..... **38,70 €/an**
  - Carte de retrait Associatis ..... **25,10 €/an**
  - E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet) ..... **12,60 €/an**
  - Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (souscription uniquement dans le cadre de l'offre « services bancaires de base ») ..... **Gratuit**
  - Carte de Paiement Visa Sensea Pro<sup>(1)</sup> ..... **38,70 €**
- Opérations diverses
  - Frais de re-fabrication de carte avant échéance suite à perte, vol ou opposition .. **23,70 €**
  - Réédition/Réactivation de code confidentiel carte ..... **11,45 €**
  - Mise en place d'un plafond exceptionnel (retrait/paiement) ..... **6,90 €**
  - Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ..... **55,10 €**
  - Frais d'intervention sur capture de carte autres motifs (3 codes erronés, opposition suite à perte ou vol, ...) ..... **Gratuit**
  - Frais d'opposition (blocage) de la carte :
    - Par le titulaire de la carte pour perte, vol ou usage frauduleux ..... **Gratuit**
    - Par la banque pour usage abusif par le titulaire ..... **55,10 €**
  - Remise de carte en agence<sup>(2)</sup> ..... **Gratuit**
  - Envoi simple de la carte à domicile<sup>(3)</sup> ..... **Gratuit**
  - Envoi de la carte en recommandé<sup>(4)</sup> ..... **7,70 €**
  - Frais d'ouverture de dossier de mise sous surveillance du compte suite à incident de paiement par carte ..... **24,15 €**
  - Courrier d'information de blocage de carte lié à son utilisation abusive sans inscription à la Banque de France ..... **23,60 €**

**CARTE ACHAT PUBLIC** ..... **Nous consulter**

**CARTE CORPORATE GROUPE**

- Solution "Carte corporate" ..... **Nous consulter**

(1) Fin de la commercialisation depuis mars 2021

(2) Valable uniquement lors de la souscription de la 1<sup>ère</sup> carte ou du renouvellement avant échéance.

(3) Valable uniquement en cas de renouvellement à l'échéance de la carte.

(4) À la demande du client (hors renouvellement à l'échéance).

**ASSURANCES**

- Assurance moyens de paiement « Pro Plus » <sup>(1)</sup> 	20,30 €/an
- Assurance moyens de paiement des Associations <sup>(1)</sup>	16,30 €/an
- Protection et assistance juridique « Associatis » <sup>(2)</sup>	60,00 €/an
- Assurance moyens de paiement « Pro » <sup>(1)</sup> (arrêt de la commercialisation mars 2006)	16,30 €/an

**> OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT ET DE PAIEMENT****OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT****Espèces**

■ Remises (hors prestations particulières)	Gratuit
--	---------

**Chèques**

■ Remises (hors prestations particulières)	Gratuit
--	---------

**Prélèvements SEPA****DÉFINITION : Le prélèvement SEPA**

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

■ Mise en place d'un consentement de prélèvement B to B	12,45 €
---	---------

**DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B**

Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

■ Modification/Annulation d'un consentement de prélèvement B to B	12,45 €
■ Prélèvement first SEPA	Gratuit
■ Prélèvement one-off	Gratuit

<b>Création d'un ICS</b>	34,15 €
--------------------------	---------

**DÉFINITION : ICS (Identifiant Créancier SEPA)**

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA. Ce numéro est communiqué par la banque du créancier.

■ Demande de copie de mandat	35,85 €
■ Recherche de preuve pour contestation d'un mandat recevable	35,85 €

**Au guichet/Par téléphone/Unitaire**

■ Prélèvement SEPA Core	11,70 €
■ Prélèvement SEPA B to B	11,70 €

**Échéancier**

■ Mise en place d'un échéancier de prélèvements SEPA	12,25 €
■ Modification/suppression d'un échéancier	12,25 €
■ Prélèvement SEPA Core dans le cadre d'un échéancier	0,27 €/prélèvement
■ Prélèvement SEPA B to B dans le cadre d'un échéancier	0,27 €/prélèvement

**Support papier**

■ Remise de prélèvements	2,50 €/ligne
--------------------------	--------------

**Via CE NET (services de banque à distance) - prélèvements télétransmis**

■ Prélèvement SEPA Core	0,25 €/ligne d'opération
■ Prélèvement SEPA B to B	0,36 €/ligne d'opération
■ Représentation automatique des impayés de prélèvements rejetés pour défaut de provision <b>NEW</b>	0,70 €/acte
■ Confirmation de la remise de virements par signature électronique - par remise -	Gratuit
■ Un document signé reçu par email ou par fax - par remise -	12,25 €

**Autres services télétransmis**

■ Services de mobilité bancaire	Nous consulter
■ Encaissement d'un TIP SEPA	0,34 €/ligne d'opération
■ SEPAmail créancier	Nous consulter

**Interventions et demandes particulières**

■ Révocation d'un ordre de prélèvement non émis	Gratuit
■ Demande d'annulation d'un ordre de prélèvement émis avant la date d'échéance	11,10 €
■ Reversement émis à la demande du créancier suite à une opération émise à tort après la date d'échéance	11,10 €
■ Rejet/Retour sur prélèvement SEPA Core émis <sup>(1)</sup>	1,95 €
■ Rejet/Retour sur prélèvement SEPA B to B émis <sup>(1)</sup>	1,95 €
■ Rejet de prélèvement suite à l'émission d'un prélèvement SEPA CORE - rejet avant échéance, retour bancaire après échéance <sup>(1)</sup>	1,75 €
■ Rejet de prélèvement suite à l'émission d'un prélèvement SEPA INTERENTREPRISES B2B pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle <sup>(1)</sup>	23,65 €

**Contestations/oppositions**

■ Frais d'opposition sur une autorisation de prélèvement national	18,85 €
---	---------

**DÉFINITION : SDD (SEPA DIRECT DEBIT ou Prélèvement SEPA)**

Prélèvement en euros entre comptes bancaires situés dans l'espace unique des paiements. Le prélèvement SEPA s'appuie sur des messages répondant aux normes internationales et utilise le couple BIC/IBAN pour identifier les banques ainsi que les numéros de compte.

■ Contestation prélèvement SEPA (SDD) avant échéance	Nous consulter
■ Contestation prélèvement SEPA (SDD) après échéance	Nous consulter

**Gestion de la liste blanche/liste noire****DÉFINITION : RUM (Référence Unique du Mandat)**

Le prélèvement SEPA repose sur un mandat double, donné sur un formulaire unique par le débiteur à son créancier sur lequel le débiteur autorise :

- d'une part le créancier à émettre des ordres de prélèvements SEPA,
  - d'autre part sa banque à débiter son compte du montant des ordres présentés.
- Pour chaque mandat, le couple « identifiant créancier SEPA/référence unique du mandat - RUM » assure l'identification unique du contrat.

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Assurance des Moyens de Paiement des Associations sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances ; et respectivement éligibles aux personnes morales professionnelles et associations (ou organisme à but non lucratif). BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. COVÉA PROTECTION JURIDIQUE, Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 € - RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.

**En agence ou en Centre d'Affaires**

■ Blocage tout prélèvement.....	<b>36,45 €</b>
■ Opposition ou retrait consentement sur ICS/RUM ou ICS - Liste noire.....	<b>18,85 €</b>
■ Limitation de montant ou de périodicité - par couple ICS/RUM ou ICS.....	<b>17,15 €</b>
■ Limitation de la liste blanche - par couple ICS/RUM ou ICS.....	<b>17,20 €</b>

**Service de gestion de mandat..... Nous consulter**

**Effets de commerce****Télétransmis - Encaissement/Escompte**

■ Frais sur BOR/LCR.....	<b>0,80 €/effet</b>
■ Frais sur BOR/LCR < 380,00 € - majoration par effet.....	<b>1,70 €</b>
■ Rejet d'effet domicilié en électronique.....	<b>11,45 €/effet</b>

**Télétransmis - Effet à payer**

■ Bon à payer..... **Nous consulter**

**Support papier - Encaissement/Escompte**

■ Frais sur BOR/LCR.....	<b>10,85 €/effet</b>
■ Frais sur BOR/LCR < 380,00 € - majoration par effet.....	<b>1,70 €</b>
■ Rejet d'effet domicilié.....	<b>19,15 €/effet</b>

**Tous supports**

■ Commission de mise en place/renouvellement de dossier.....	<b>Nous consulter</b>
■ Envoi à l'acceptation.....	<b>19,15 €/effet</b>
■ Effet impayé, réclamé ou modifié.....	<b>19,15 €/effet</b>
■ Effet non avisé.....	<b>19,15 €/effet</b>
■ Retour d'un effet remis à l'encaissement.....	<b>19,15 €/effet</b>
■ Remise d'effet à l'huissier.....	<b>19,15 €/effet</b>
■ Commission d'endossement.....	<b>0,60 % (11,05 € minimum)</b>
■ Mise en place de barème.....	<b>Nous consulter</b>
■ Intérêts d'escompte - Taux d'escompte.....	<b>Nous consulter</b>
■ Minimum de perception - intérêts.....	<b>15,35 €/effet</b>
■ Frais de dossier sur ligne d'escompte.....	<b>1,00 %</b>
■ Effet restitué.....	<b>19,15 €/effet</b>
■ Avis de sort.....	<b>19,15 €/effet</b>
■ Frais de traitement manuel des effets à payer (hors convention de paiement sauf désaccord).....	<b>3,00 €/effet</b>
■ Rejet d'un effet à payer.....	<b>22,00 €/effet</b>
■ Commission de non utilisation du découvert escompte.....	<b>1,00 %/an</b>

**OPÉRATIONS DE PAIEMENT****Espèces**

■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque..... **Gratuit**

**Chèques**

■ Paiement d'un chèque.....	<b>Gratuit</b>
■ Frais par Retrait/dépannage d'espèces dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'accord de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) <sup>(1)</sup> .....	<b>5,55 €</b>

**Cartes (la carte est émise par la banque)**

■ Retraits en euros	
- Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB <sup>(1)</sup> ) d'une Caisse d'Épargne.....	<b>Gratuit</b>
- Frais par retrait d'espèces à un DAB <sup>(1)</sup> d'une autre banque située dans l'Union européenne :	
- Jusqu'à 4 retraits dans le mois.....	<b>Gratuit</b>
- À partir du 5 <sup>e</sup> retrait dans le mois.....	<b>1,10 €/retrait</b>
■ Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement bancaire.....	<b>7,80 €</b>

**Retraits en devises**

■ Frais par retrait d'espèces à un DAB <sup>(1)</sup> d'une autre banque	
- Commission proportionnelle (par retrait).....	<b>2,90 %</b>
- Et Commission fixe.....	<b>3,55 €/transaction</b>
■ Frais par retrait d'espèces en agence sans émission de chèques	
- Commission proportionnelle (par retrait).....	<b>2,90 %</b>
- Et Commission fixe.....	<b>7,00 €/retrait</b>

**Paievements en euros**

■ Paiement en euros dans un pays de la zone euro..... **Gratuit**

**Paievement en devises ou en euros hors zone euro**

■ Commission proportionnelle.....	<b>2,90 %</b>
	<b>avec maximum de perception 7,30 €/transaction</b>

**Virements****DÉFINITION : les virements**

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA classiques** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA instantanés** : Il s'agit d'un service de virement libellé en euro, permettant d'effectuer des paiements entre deux comptes tenus par des établissements créancier situés dans un même pays ou deux pays de l'Espace SEPA, sous réserve que les deux établissements soient en mesure d'exécuter le virement SEPA instantané. Seuls les virements SEPA occasionnels à exécution immédiate sont proposés en virements instantanés par la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE<sup>(2)</sup>** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE<sup>(2)</sup>** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants** : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- La date d'exécution souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

(1) Retrait minimum de 200 €.

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(2) UE : Union européenne.

**Via CE NET (services de banque à distance) - virements non télétransmis**

- Virement de compte à compte Caisse d'Épargne (même Siren)..... **Gratuit**
- Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque..... **0,00 € puis 0,21 € à partir du 6<sup>ème</sup> mois**
- Virement SEPA instantané vers une autre banque en fonction des montants :
  - Jusqu'à 5 000€..... **1,10 €**
  - Jusqu'à 30 000€..... **3,30 €**
  - Jusqu'à 100 000€..... **10,95 €**
- Virement permanent de compte à compte Caisse d'Épargne (même Siren)..... **Gratuit**
- Virement permanent SEPA vers un autre établissement bancaire..... **1,80 €/virement**
- Mise en place de virement permanent (échancier) vers un autre établissement bancaire.. **Gratuit**
- Rattachement d'un compte externe sur Internet..... **Nous consulter**
- Modification/suppression d'un échancier..... **Gratuit**

**Via CE NET (services de banque à distance) - virements télétransmis**

- Virement SEPA ordinaire télétransmis..... **0,21 €/ligne d'opération**
- Virement SEPA jour télétransmis..... **0,46 €/ligne d'opération**
- Virement SEPA spécial télétransmis (URSSAF, TVA, ... )..... **0,46 €/ligne d'opération**
- Virement de trésorerie France/France télétransmis..... **7,80 €/ligne d'opération**
- Virement de trésorerie Euro Union européenne télétransmis..... **7,80 €/ligne d'opération**
- Virement tiers urgent France Euro Union européenne télétransmis..... **7,80 €/ligne d'opération**
- Virement international..... **16,60 €/ligne d'opération**
- Virement SEPA SCT Accélééré<sup>(1)</sup> **NEW**..... **0,50 €/ligne d'opération**

**Au guichet/Par téléphone**

- Virement de compte à compte Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
- Virement SEPA vers un autre établissement bancaire..... **13,40 €/opération**
- Virement SEPA instantané vers une autre banque en fonction des montants :
  - Jusqu'à 5 000€..... **14,45 €**
  - Jusqu'à 30 000€..... **16,65 €**
  - Jusqu'à 100 000€..... **24,35 €**
- Virement permanent de compte à compte Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
- Mise en place de virement permanent (échancier) vers un autre établissement bancaire..... **16,15 €**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire ou liste de virements émis à tort... **18,50 €**
- Modification/suppression d'un échancier..... **15,75 €**

**Support papier**

- Virement de trésorerie en France..... **21,25 €/opération**
- Virement de trésorerie à l'étranger..... **Nous consulter**
- Confirmation de la remise de virements par signature électronique - par remise - .. **Gratuit**
- Un document signé reçu par email ou par fax - par remise -..... **12,25 €**
- Annulation/Modification d'une remise ou d'une opération avant traitement
  - par remise ou opération..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement SEPA..... **18,50 €**

**Via Webprotexion (mandataires judiciaires à la protection des personnes)**

- Virement de compte à compte Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
- Virement SEPA..... **Gratuit**

(1) Sous réserve de disponibilité au jour de la demande de souscription, en fonction de la date effective de passage en phase de commercialisation sur les territoires de la Caisse d'épargne côte d'azur, prévue courant 2024 au moment de l'édition de cette brochure tarifaire (novembre 2023), et sous réserve d'éligibilité du souscripteur pour cette nouvelle solution de paiements accélérés via des virements SEPA dits "instantanés" (moins d'une heure), adressés par fichier en télétransmission.

**> DATES DE VALEUR****Remise de chèque**

- Remise de chèque payable en France..... **J<sup>(1)</sup> + 1**

**DÉFINITION : J**

Jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

**DÉFINITION : Jour ouvré bancaire**

Jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Épargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

**DÉFINITION : Jour ouvrable**

Jour où la Caisse d'Épargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

- Paiement d'un chèque..... **J<sup>(1)</sup>**

**Virement/versement/retrait**

- Virement externe reçu..... **J<sup>(1)</sup>**
- Virement externe émis, avis de prélèvement émis..... **J<sup>(1)</sup>**
- Versement d'espèces, retrait..... **J<sup>(1)</sup>**

**Paiement par carte/monétique**

- Paiement par carte bancaire
  - Débit immédiat..... **JR<sup>(2)</sup>**
  - Débit différé..... **JR<sup>(2)</sup>**
- Monétique..... **JR<sup>(2)</sup>**

**Remise d'effet**

- Remise d'effet à l'encaissement..... **E<sup>(3)</sup> + 2 j**
- Remise d'effet à l'escompte..... **J<sup>(1)</sup> + 1 j**

**Délais d'encaissement**

- Remise de chèque sur compte de dépôt..... **15 jours ouvrés<sup>(4)</sup>**
- Remise de chèque sur compte d'épargne..... **15 jours ouvrés<sup>(4)</sup>**

(1) J = jour de l'opération sur le compte client.

(2) JR = jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

(3) E = date d'échéance ou échéance reportée en jours ouvrés.

(4) Hors jours fériés ou 21 jours calendaires. Voir conditions générales de la convention de compte courant et des comptes d'épargne en vigueur.

# 2 FINANCEMENTS

Pour en savoir +  
Cliquez ici



CONTACTEZ-NOUS

## > CYCLE D'EXPLOITATION

### DÉCOUVERT AUTORISÉ

- Frais de dossier (mise en place) ..... **1,00 % (minimum 283,50 €)**
- Frais de renouvellement sur montant du découvert ..... **1,00 % (minimum 283,50 €)**
- Commission d'engagement ..... **1,00 % maximum**
- Commission du plus fort découvert (calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois) ..... **Maximum 0,22 %/mois**
- Commission d'immobilisation ..... **1,25 %**
- Commission de non-utilisation ..... **0,35 % de la marge sur découvert**
- Taux d'intérêt du découvert autorisé <sup>(1)</sup> ..... **Nous consulter**

### DÉCOUVERT NON AUTORISÉ

Taux du découvert non autorisé <sup>(2)</sup> = taux maximum autorisé par la réglementation en vigueur ..... **Taux d'usure**

### PRÉ-FINANCEMENT CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

#### Avance de trésorerie/Ligne de Trésorerie

- Frais de dossier ..... **1,00 % (minimum 267,75 €)**
- Taux du découvert ..... **Nous consulter**

### MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

- Commission de mise en place/renouvellement - Loi Daily ..... **1,00 % (minimum 116,55 €)**
- Commission par bordereau/manipulation ..... **23,45 €**
- Commission par notification ..... **23,45 €**
- Commission par facture cédée ..... **9,35 €**
- Commission de relance Daily ..... **13,80 €**
- Commission de Relance Daily non régularisée ..... **22,05 €/bordereau**
- Commission de prorogation d'échéance ..... **25,20 €**
- Frais pour modification/impayé/réclamation/main levée marché public/privé ..... **32,15 €**
- Commission de notification de marché public/privé ..... **28,50 €**
- Frais de dossier sur ligne d'escompte ..... **1,00 % maximum**
- Intérêts d'escompte ..... **Nous consulter (minimum 8,95€)**
- Échéancier ..... **Gratuit**

### GESTION DU POSTE CLIENTS

- Affacturage FACTUREA<sup>(3)</sup> : pour assurer, financer et gérer votre poste client ..... **Nous consulter**
- Commission de financement ..... **Nous consulter**
- Commission d'affacturage **TVA** ..... **Nous consulter**
- Flash Factures : solution de financement en ligne de la facture <sup>(3)</sup> ..... **Nous consulter**
- Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects (sous réserve de disponibilité de l'offre) - Ellisphère<sup>(4)</sup> ..... **Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit (EASYLINER ET TRADELINER) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales - COFACE <sup>(5)</sup> ..... **Nous consulter**
- Lignes de Trésorerie Interactives LTI (réservé au Secteur Public) ..... **Nous consulter**
- Financement des stocks<sup>(6)</sup> ..... **Nous consulter**

(1) Voir le Lexique pour un exemple d'un calcul du taux effectif global (T.E.G.).

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte.

(3) BPCE Factor, Société anonyme au capital de 19.915.600 € Siège social : 50 Avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS 13E-ARRONDISSEMENT 379 160 070 R.C.S

(4) Ellisphère, S.A.S. au capital de 2 519 229 €, dont le siège social est : Tour Franklin - 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 482755741, TVA FR 05 482 755 741.

(5) COFACE, Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur, 1, Place Costes Et Bellonte 92270 Bois-Colombes - France. www.coface.com. SA au capital de 137 052 417,05 €. RCS NANTERRE B 552069791 00481 APE 6512Z

(6) HARO, 10bis rue Escudier - 92100 Boulogne Billancourt, SAS au capital de 120 000 €, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S.) de Nanterre sous le numéro 510 687 791 - Numéro individuel d'identification à la TVA intracommunautaire : FR 86 510 687 791

## > CAUTIONS ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

- Cautions spécialisées (cautions douanes, cautions de marché...) ..... **Nous consulter**
- Avenant à la caution bancaire - modification de l'acte d'origine ..... **Nous consulter**
- Frais de relance en vue de l'obtention d'une mainlevée d'un cautionnement accordé par la Caisse d'Épargne ..... **21,00€**
- Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé / frais d'établissement ..... **56,60€**
- Commission d'engagement pour délivrance de caution ..... **2,00 % (minimum 115,50€)**
- Immobilier Professionnel ..... **de 1 à 2 % (minimum 567,00€)**

## > FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### OFFRE "SUBVENTIONS"

Pour en savoir +  
Cliquez ici

- Prestation de veille : ..... **Nous consulter**  
Recherche des mesures de soutien publiques et privées et mise en place d'une veille digitale.  
Consultation des financeurs pour vérifier l'éligibilité des projets et des dépenses d'investissement.
- Prestation de montage : ..... **Nous consulter**  
Élaboration des dossiers de demande de subventions.  
Rédaction des supports de présentation définis par les financeurs.

### LE MOYEN - LONG TERME (CRÉDITS CLASSIQUES - CRÉDIT EXPRESS)

- Frais de dossier ..... **1,00 %**
- Minimum de perception ..... **Crédit express : 166,95€ minimum**  
**Crédits classiques Entreprises : 535,50€ minimum**  
**Crédits classiques ESI : 420,00€ minimum**
- Commission d'engagement ..... **1,00%**
- Prêt Très long terme (réservé aux secteurs du Logement Social, Collectivités Territoriales, Etablissements Publics de Santé) ..... **Nous consulter**
- Prêt à impact - offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière (sous conditions spécifiques) ..... **Nous consulter**
- Prêts Green<sup>(1)</sup> (prêts moyen-long terme destinés à favoriser le financement de la transition énergétique et écologique) : ..... **Nous consulter**
- Prêt Rénovation énergétique : permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,
- Prêt Energies renouvelables : permettant de financer des investissements dans les énergies renouvelables liées aux bâtiments ou à l'activité,
- Prêt Mobilité verte : pour l'achat de véhicules dits propres, l'acquisition et les travaux d'installation de bornes de recharge et la construction/rénovation d'infrastructures de transports dits propres,
- Prêt Transition d'activité : pour l'achat de matériel et les travaux permettant de réduire la consommation d'énergie ou de ressources naturelles liée à l'activité.

### CRÉDITS SPÉCIFIQUES<sup>(2)</sup>

- Frais d'étude ..... **0.20% de la demande de financement**
- Frais de mise en place ..... **0.80% du montant du crédit octroyé**

### NUMAIRC - SOLUTION DE FINANCEMENT EN LIGNE

RÉSERVÉE AU SECTEUR PUBLIC ..... **Tarifcation en ligne sur**  
**www.caisse-epargne.fr/souscrire/pre-collectivites<sup>(3)</sup>**

### OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

- Réaménagement ..... **1,50 % du capital restant dû**
- Frais de délégation d'assurances ..... **Gratuit**

(1) Prêt Vert, voir conditions et modalités auprès de votre chargé(e) d'affaires.

(2) Crédits complexes nécessitant une étude approfondie de la banque ? Se rapprocher de votre chargé(e) d'affaires pour connaître les conditions et modalités.

(3) Coûts de connexion selon votre opérateur.

■ Novation : % sur capital restant dû.....	<b>1,00 %</b>
■ Réédition de tableau d'amortissement .....	<b>28,55 €</b>
■ Frais de gestion (émission de lettre de relance) .....	<b>14,00 €</b>
■ Opérations nécessitant l'établissement d'un avenant avec garantie.....	<b>251,60 €</b>
■ Autres opérations nécessitant l'établissement d'un avenant.....	<b>191,35 €</b>
■ Attestations diverses.....	<b>35,00 €</b>
■ Duplicata de contrat de prêt.....	<b>58,10 €</b>
■ Indemnité de remboursement anticipé.....	<b>Selon contrat</b>
■ Frais de transfert/Translation.....	<b>579,40 €</b>

### ASSURANCE DES EMPRUNTEURS (ADE)<sup>(1)</sup>

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts.

En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez

la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas

d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions. **Nous consulter**

■ Modification assurance perte d'emploi.....	<b>169,30 €</b>
■ Modification quotité.....	<b>169,30 €</b>

### GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais

d'inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais

dus à la radiation.

■ Frais de signification.....	<b>Frais réels</b>
■ Frais de prise de gage pour un véhicule - frais d'enregistrement inclus.....	<b>240,45 € par acte</b>
■ Frais de prise de gage sans dépossession et outillage sous seing privé - frais d'enregistrement inclus.....	<b>523,75 € par acte</b>
■ Cession de créance DAILLY.....	<b>251,60 €</b>
■ Frais de prise de nantissement	
- Nantissement de compte ou créance interne au réseau Caisse d'Epargne.....	<b>237,55 € par acte</b>
- Nantissement de produits gérés hors réseau Caisse d'Epargne.....	<b>480,85 € par acte</b>
■ Promesse d'affectation hypothécaire.....	<b>137,70 € par acte</b>
■ Frais d'hypothèque maritime, fluvial, et aéronef	
- Frais de mise en place (Hors France).....	<b>Nous consulter</b>
- Frais de mise en place (France).....	<b>Nous consulter</b>
- Frais de mainlevées.....	<b>Frais réels</b>
■ Frais de nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/ actions de sociétés non cotées.....	<b>445,55 € par acte</b>
■ Frais de nantissement de fonds de commerce.....	<b>488,55 € par acte</b>
■ Renouvellement de nantissement de fonds de commerce ou de parts sociales.....	<b>157,50 € par acte</b>
■ Frais de mainlevée de nantissement de fonds de commerce.....	<b>288,75 € par acte</b>
■ Frais de rédaction de convention de blocage de compte courant d'associé - frais d'enregistrement inclus.....	<b>251,60 € par acte</b>
■ Frais de délégation de créance ou de loyers - frais d'enregistrement inclus.....	<b>251,60 € par acte</b>
■ Assurance décès-invalidité.....	<b>Nous consulter</b>
■ Frais de mainlevée de garantie sur concours échus ou en cours - Cf. conditions et tarifs des produits et services applicables à la clientèle des particuliers en vigueur.....	<b>98,10 € par acte</b>

■ Frais de prise de gage espèce (ou cession de somme d'argent à titre de garantie) avec dépossession.....	<b>237,55 € par acte</b>
■ Frais de mise en place d'une caution physique ou personne morale par acte sur Crédit Court Terme.....	<b>163,50 € par acte</b>
■ Frais de mise en place d'une caution personne physique ou personne morale par acte sur Crédit Moyen-Long Terme.....	<b>119,00 € par acte</b>
■ Frais de prise de garanties société de caution mutuelle.....	<b>Nous consulter</b>
■ Fiducie sûreté.....	<b>Nous consulter</b>

### > FINANCEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES

- Honoraires de montage.....	<b>Nous consulter</b>
- Frais de renouvellement, de prorogation ou d'augmentation de concours à court terme.....	<b>Nous consulter</b>
- Commissions d'engagement.....	<b>Nous consulter</b>

### CAUTIONS IMMOBILIÈRES

■ Garantie Financière d'Achèvement (en % du chiffre d'affaires TTC).....	<b>Nous consulter</b>
■ Garantie Financière de Remboursement (en % de l'assiette couverte) <b>NEW</b> .....	<b>0,80 % minimum</b>

### CAUTION ACCISES **NEW**

■ Frais de dossier (en % du montant engagé).....	<b>1,00 % maximum</b>
■ Commission annuelle (en % du montant engagé).....	<b>1,00 % maximum, avec un minimum de 50,00 €</b>

### ENGAGEMENT PAR SIGNATURE

■ Engagements par signature (en % de l'assiette de la caution)	
- Caution dédit terrain (en % du montant cautionné).....	<b>Nous consulter</b>
- Caution dédit immeuble.....	<b>Nous consulter</b>
- Caution dation terrain.....	<b>Nous consulter</b>
- Caution contrat promotion immobilière.....	<b>Nous consulter</b>
- Caution paiement entreprises.....	<b>Nous consulter</b>
- Autres cautions.....	<b>Nous consulter</b>
- Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé préétabli et normalisé... <b>1,00 % (minimum 116,55 €)</b>	

### > FINANCEMENTS LOCATIFS

Crédit-Bail Mobilier <sup>(1)</sup> <b>TVA</b> .....	<b>Nous consulter</b>
Crédit-Bail Immobilier <sup>(1)</sup> <b>TVA</b> .....	<b>Nous consulter</b>
Location Longue Durée <sup>(1)</sup> <b>TVA</b> .....	<b>Nous consulter</b>
Autres formules.....	<b>Nous consulter</b>
Location financière.....	<b>Nous consulter</b>
Lease back.....	<b>Nous consulter</b>

### > PRÊT SOCIAL LOCATION - ACCESSION (PSLA)..... **Nous consulter**

### > PRÊT LOCATIF SOCIAL

Financement de logements locatifs soumis à plafond de ressources et de loyers : Taux d'intérêt révisable indexé sur le taux du livret A (+ marge).....	<b>Nous consulter</b>
---	-----------------------

### > COUVERTURE DE TAUX

■ Instruments financiers à terme.....	<b>Nous consulter</b>
---------------------------------------	-----------------------

(1) L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 € - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(1) BPCE Lease, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 €, immatriculée R.C.S. Paris B 379 155 369, 50, 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

# 3 PLACEMENTS

Pour en savoir +  
Cliquez ici ▶



CONTACTEZ-NOUS

## > ÉPARGNE BANCAIRE

### DÉPÔT À TERME

■ CAT à taux fixe<sup>(1)</sup> ..... Nous consulter

- **Définition** : compte à terme à taux fixe
- **Durée** : 1 mois à 5 ans
- **Taux** : fixe
- **Souscription** : versement d'un montant minimum unique de 1 500,00 €

■ CAT Captio 2, 3 et 5 ans à taux fixes progressifs définis à la souscription..... Nous consulter

- **Définition** : compte à terme à taux progressif<sup>(1)</sup>
- **Durée** : 2, 3 ou 5 ans
- **Taux** : fixes progressifs définis à la souscription
- **Souscription** : versement d'un montant minimum unique de 1 500,00 €

■ CAT à taux révisable<sup>(1)</sup> indexé sur Euribor renouvelable automatiquement..... Nous consulter

- **Définition** : compte à terme renouvelable automatiquement dont la rémunération est progressive en fonction d'un taux bonifié indexé sur l'Euribor
- **Durée** : 3 mois à 2 ans
- **Taux** : taux indexé sur euribor 3/6/12 mois
- **Souscription** : versement d'un montant minimum unique de 1 500,00 €

■ CAT Green **NEW** ..... Nous consulter

- **Définition** : compte à terme à taux progressif<sup>(1)</sup> dont l'objet est de financer des projets à impact environnemental positif
- **Durée** : 2, 3 ou 5 ans
- **Taux** : fixes progressifs définis à la souscription
- **Souscription** : versement d'un montant minimum unique de 5 000 €, et d'un montant maximum de 10 000 000 €

**LIVRET A** ..... Nous consulter

- **Définition** : produit d'épargne réglementé et nominatif, un seul livret A par personne morale éligible. Par dérogation, plusieurs livrets A pour les organismes HLM
- **Durée** : indéterminée
- **Taux** : réglementaire
- **Souscription** : montant minimum de 10€ et montant maximum de 76 500 €<sup>(2)</sup>

**CSL/ CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL** ..... Nous consulter

- **Définition** : compte sur livret rémunéré, simple d'utilisation
- **Durée** : indéterminée
- **Taux** : Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Épargne. Le titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.
- **Souscription** : montant minimum de 10€ montant du plafond selon la Caisse d'Épargne Côte d'Azur
- **Frais** de tenue de compte sur livret (CSL) inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

**BONS DE CAISSE** ..... Nous consulter

- **Définition** : titre de créance nominatif ou au porteur
- **Durée** : soit de 1 à 5 ans (taux progressif) soit de 3 à 5 ans (taux fixe)
- **Taux** : fixe ou révisable
- **Souscription** : montant minimum 1 000,00 €

**EMPRUNTS BPCE** ..... Nous consulter

- **Définition** : emprunt obligataire
- **Durée** : 10 ans maximum

**PARTS SOCIALES** ..... Nous consulter

- **Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales** : ..... **Gratuit<sup>(1)</sup>**

## > ÉPARGNE FINANCIÈRE

**OPC (ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS)** ..... Nous consulter

### TITRES DE CRÉANCES

■ Certificat de dépôt négociable..... Nous consulter

- **Définition** : titre de créance négociable sur un marché réglementé ou de gré à gré
- **Durée** : 1 jour à 1 an
- **Taux** : fixe ou variable (indexé sur Euribor)
- **Souscription** : versement d'un montant minimum unique de 150 000,00 €

■ Bon Moyen Terme Négociable..... Nous consulter

- **Définition** : titres de créance négociable sur un marché réglementé ou de gré à gré
- **Durée** : supérieure à 1 an
- **Taux** : fixe ou révisable (Euribor)
- **Souscription** : versement d'un montant minimum unique de 150 000,00 €

■ Autres titres de créances à formule..... Nous consulter

**SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER** ..... Nous consulter

## > GESTION DE TRÉSORERIE

**INTEGRAL CASH TRÉSORERIE**..... Nous consulter

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

**INTEGRAL CASH POOLING (Centralisation de trésorerie)** ..... Nous consulter

**INTEGRAL CASH RECETTE (Centralisation de recettes)**..... Nous consulter

## > GESTION SOUS MANDAT

**CONTRATS DE CAPITALISATION** <sup>(2)</sup> ..... Nous consulter

(1) Le retrait anticipé des fonds placés ne permet pas le maintien du taux fixé contractuellement.

(2) Les associations mentionnées à l'article L. 206-5 du code général des impôts et les syndicats de copropriétaire sont soumis au plafond de 76 500 €.

(1) La gratuité s'applique sur tous les comptes supports

(2) Natixis Wealth Management - Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 166 117 719,46 € - Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS - 306 063 355 RCS Paris - APE 6419 Z - Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 08 306 063 355

# 3 PLACEMENTS



CONTACTEZ-NOUS

- > **COMPTES TITRES TVA** ..... **Nous consulter**  
**DROITS DE GARDE** ..... **Cf. Brochure des particuliers**  
Merci de bien vouloir vous reporter à la brochure « Tarification des produits et services - clientèle des particuliers » en vigueur.
- LES ORDRES DE BOURSE** ..... **Cf. Brochure des particuliers**  
Merci de bien vouloir vous reporter à la brochure « Tarification des produits et services - clientèle des particuliers » en vigueur.
- LES TRANSFERTS DE COMPTE TITRES** ..... **Cf. Brochure des particuliers**  
Merci de bien vouloir vous reporter à la brochure « Tarification des produits et services - clientèle des particuliers » en vigueur.

# 4 INGÉNIERIE SOCIALE RETRAITE



- > **ÉPARGNE SALARIALE<sup>(1)</sup> (PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISES, PLAN D'ÉPARGNE COLLECTIF PERCOL, PER ASSURANTIEL, INTÉRESSEMENT)** ..... **Nous consulter**  
[Pour en savoir + Cliquer ici](#)
- > **TITRES DE SERVICES** ..... **Nous consulter**  
[Pour en savoir + Cliquer ici](#)
  - Titre-Restaurant « Bimpli Resto »<sup>(2)</sup> (carte et chèque)
  - Titre Cadeau « Bimpli Cado »<sup>(2)</sup> (carte et chèque)
- > **INDEMNITES DE FIN DE CARRIÈRES / INDEMNITES DE LICENCIEMENT<sup>(3)</sup>** ..... **Nous consulter**  
[Pour en savoir + Cliquer ici](#)

(1) Gestionnaire: NATIXIS INTEREPARGNE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 8 890 784 €, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 692 012 669, Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.  
(2) Services fournis par Swile et distribué par la Caisse d'Épargne. Bimpli est une marque de Swile SAS. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 65 345,10 €, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble l'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N° TVA intracommunautaire : FR67824012173.  
(3) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

# 5 ASSURANCES



- > **PROTECTION HOMME CLÉ<sup>(1)</sup>** ..... **Nous consulter**  
[Pour en savoir + Cliquer ici](#)
- > **RESPONSABILITÉ CIVILE DU DIRIGEANT<sup>(2)</sup>** ..... **Nous consulter**  
[Pour en savoir + Cliquer ici](#)
- > **ASSURANCE SANTÉ COLLECTIVE<sup>(3)</sup>** ..... **Nous consulter**
- > **PROTECTIONS TRANSVERSES<sup>(4)</sup>** ..... **Nous consulter**
  - Dommages aux biens
  - Responsabilité civile & protection juridique
  - Flotte automobile
  - Construction / réfection de bâtiments
  - Cyber
  - Fraude / détournement
  - Marchandises transportées
  - Assurance grêle
  - Multirisques Récoltes
  - Assurance engins agricoles
  - Energies vertes (panneaux pv, éoliennes, méthanisation)

# 6 INGÉNIERIE FINANCIÈRE



- > **OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE RISQUE**
  - COUVERTURE DE RISQUE DE TAUX** ..... **Nous consulter**  
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt.
  - COUVERTURE DE RISQUE DE CHANGE** ..... **Nous consulter**  
Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions.
  - COUVERTURE DE RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES** ..... **Nous consulter**  
La Caisse d'Épargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité.
- > **OPÉRATIONS FINANCIÈRES**  
Montage de financement structuré (LBO<sup>(5)</sup> ...),  
transmission d'entreprises ..... **Nous consulter**

(1) Assurance Homme-Clé est un contrat de BPCE VIE et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. BPCE Prévoyance, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 267 807 038 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 880 039 243 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.  
(2) Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 €, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B 218806). Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.  
(3) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française-Société anonyme au capital de 30 000 000 €, SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.  
(4) Solutions d'assurances proposées par le partenaire WTW, société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 311 248 637, dont le siège Social est situé Immeuble Quai 33. 33/34 quai de Dion Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex  
(5) Leveraged buy-out : rachat avec effet de levier ; montage financier permettant le rachat d'une entreprise en ayant recours à beaucoup d'endettement.

## > COMPTES EN DEVISES

### COMPTES

- Frais de tenue de compte en devises ..... **Identiques au compte en euros (cf. page 10) (frais convertis dans la devise du compte)**
- Commission de mouvement ..... **Identique au compte en euros (cf. page 11) (frais convertis dans la devise du compte)**

## > CYCLE D'EXPLOITATION (MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER)

- Commission de mise en place de dossier - montant minimum ..... **1,00 % (minimum 109,20 €)**
- Commission de bordereau ..... **20,00 €**
- Commission par créance cédée ..... **7,50 €**
- Commission de prorogation d'échéance ..... **21,85 €**
- Frais pour modification/impayé/réclamation ..... **21,85 €**
- Taux d'intérêt ..... **Nous consulter**

## > À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

### VIREMENTS ÉMIS

- Émission d'un virement non SEPA (y compris en euro sur zone SEPA vers banque non adhérente aux règles SEPA)<sup>(1)</sup>

#### DÉFINITION : Zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Elle regroupe les 27 pays de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la Principauté de Monaco, la République de Saint-Marin, et le Royaume-Uni.

- Commission proportionnelle ..... **0,10 % (minimum 22,90 €, maximum 91,45 €)**
- Commission de change si opération en devises ..... **0,10 % (minimum 22,90 €)**
- Frais d'acquis SWIFT **TVA** ..... **16,65 €**
- Frais du correspondant (choix frais OUR)/tous frais à la charge du donneur d'ordre ..... **21,85 €**
- Frais OUR

Attention : choix OUR impossible sur virement en devise sur pays U.E. ... **Uniquement frais partagés**

### PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- Établissement d'un chèque de banque en devises
- Commission proportionnelle ..... **0,10 % (minimum 22,90 €, maximum 91,45 €)**
- Commission de change ..... **0,10 % (minimum 22,90 €)**

### PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER EN EURO OU EFFET PRÉSENTÉ À L'ENCAISSEMENT PAR UNE BANQUE ÉTRANGÈRE

- Dans l'Union européenne ..... **5,45 €**
- Hors Union européenne ..... **43,05 €**

### CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORTS (PORTAIL TRADE OU PAPIER)

- Abonnement Portail Trade ..... **Gratuit**
- Ouverture ligne de crédit ..... **Frais de dossier standard 1,00 %**
- Commission d'ouverture - de modification ..... **0,32 % (minimum 139,15 €/trimestre indivisible)**
- Commission de modification autre ..... **133,00 €**
- Commission d'acceptation ou de paiement différé ..... **0,16 %/mois (minimum 116,90 €)**
- Commission de levée de documents ..... **0,16 % (minimum 136,50 €)**

(1) Aux commissions et tarifs s'ajoutent, le cas échéant, la récupération de nos frais (de port, de communications téléphoniques, de recherche,...) ainsi que les frais réclamés par nos correspondants.

- Supplément montage spécifique/majoration ..... **99,75 €**
- Frais d'irrégularité ..... **133,05 €**
- Bon de cession ..... **94,25 €**
- Frais d'annulation ..... **109,20 €**

### STAND-BY LC IMPORT

- Ouverture ligne de crédit ..... **Frais de dossier standard 1,00 %**
- Commission d'ouverture ..... **0,25 % (minimum 152,90 €/trimestre indivisible)**
- Commission de modification ..... **133,00 €**
- Commission de prorogation ou augmentation du crédit (trimestre indivisible) ..... **0,25 % (minimum 114,70 €)**
- Commission de paiement/mise en jeu ..... **0,15 % (minimum 136,50 €)**
- Frais d'acte complexe/majoration ..... **157,50 €**
- Frais supplémentaire acte urgent/majoration ..... **66,55 €**

### REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORTS

- Commission de présentation/papier ..... **55,45 €**
- Commission de paiement ..... **0,20 % (minimum 131,25 €)**
- Autre commission (prorogation, avis de sort...) ..... **63,00 €**
- Commission d'impayé ..... **0,05 % (minimum 89,10 €)**

### REMISES DOCUMENTAIRES IMPORTS

- Commission de paiement ..... **0,20 % (minimum 136,50 €)**
- Commission d'impayé ..... **0,05 % (minimum 87,40 €)**
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...) ..... **65,55 €**

## > EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

- Virement SEPA ..... **Gratuit**
- Réception d'un VIREMENT NON SEPA<sup>(1)</sup>
  - Commission proportionnelle ..... **0,10 % (minimum 22,90 €, maximum 91,45 €)**
  - Commission de change si opération en devises ..... **0,10 % (minimum 22,90 €)**
- Encaissement d'un chèque étranger en euros et en devises ou d'un effet tiré sur l'étranger<sup>(1)</sup>

Les chèques d'un montant supérieur ou égal à 10 000 € pourront être présentés à l'encaissement en CAE. Le délai de traitement est soumis au paiement par la banque étrangère.

### EN CAE « CRÉDIT APRÈS ENCAISSEMENT »<sup>(2)</sup>

- Délai d'encaissement
  - Remise de chèque en euros ou en devises payable à l'étranger : fonds disponibles sur le compte du client des réception de ceux-ci par la Caisse d'Épargne.
  - Commission fixe (euros ou devises) ..... **328,00 €**
  - Impayé sur chèque tiré à l'étranger ..... **33,10 €**

### CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

- Solutions sur mesure ..... **Nous consulter**

### STAND BY LC EXPORT

- Commission de notification et de modification ..... **0,15 % (minimum 152,90 €)**
- Commission de modification autre ..... **133,00 €**
- Commission de Paiement/mise en jeu ..... **0,20 % (minimum 163,80 €)**

### REMISES (EFFETS) LIBRES EXPORT

(1) Aux commissions et tarifs s'ajoutent, le cas échéant, la récupération de nos frais ainsi que les frais réclamés par nos correspondants.

(2) Hors chèques payables sur une banque italienne, dans ce cas encaissement en CAE (crédit après encaissement)

- Commission de présentation .....	55,45 €
- Commission d'encaissement .....	0,20 % (minimum 131,25 €)
- Commission d'impayé .....	0,05 % (minimum 87,40 €, maximum 169,30 €)
- Autre commission (prorogation, avis de sort...) .....	65,55 €

### REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission de paiement .....	0,20 % (minimum 68,25 €, maximum 162,75 €)
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...) .....	50,90 €

### ÉCHANGES DE DONNÉES

- Réception de MT101 en provenance de Banques Tierces - Abonnement .....	Nous consulter
- Envoi de MT940 vers des Banques Tierces - Abonnement mensuel par compte/par compte supplémentaire .....	Nous consulter

### > FRAIS DE COURRIER/TELECOMMUNICATION

■ Frais de Swift <b>TVA</b> .....	44,80 €
■ Frais de courrier <b>TVA</b> .....	11,45 €
■ Frais de courrier spécial <b>TVA</b> .....	37,75 €

### > SUIVI SWIFT GPI <sup>(1)</sup> **NEW**

■ Service de suivi du virement SWIFT (abonnement mensuel) <b>TVA</b> .....	5,00 €
--	--------

### > DATES DE VALEUR

- Virements
  - Opérations entre la France et l'EEE (Espace Économique Européen) en € ou dans une autre devise de l'EEE : J = date de traitement de l'ordre.
  - Opérations avec le reste du monde en € : J = date de traitement de l'ordre.
  - Opérations avec le reste du monde en devises : J - 1.
- Rapatriements
  - Rapatriement sans change : J = date de réception des fonds.
  - Rapatriement en devises : J + 2 (délai de change).

### > OPÉRATIONS DE CHANGE

■ Ouverture ligne de crédit .....	Frais de dossier standard 1,00 %
■ Abonnement Click'n trade .....	Gratuit

### ACHAT/VENTE COMPTANT OU À TERME - COMMISSION DE CHANGE

■ Tranche ≤ 75 000,00 € .....	0,05 %
■ Tranche > 75 000,00 € .....	0,025 %
■ Minimum de perception .....	16,95 €

### ACHAT/VENTE À TERME CLASSIQUE ET PRÉAVIS PLUS

■ Frais de dossier .....	45,20 €
■ Frais de modification, de prorogation, levée anticipée .....	17,85 €

### > AVANCES EN DEVICES

■ Ouverture de crédit .....	Frais de dossier 1,00 %
■ Frais de mise en place .....	44,35 €
■ Taux de l'avance .....	Taux de la devise + marge

(1) Sous réserve de disponibilité au jour de la demande de souscription, en fonction de la date effective de passage en phase de commercialisation sur les territoires de la Caisse d'épargne côte d'azur, prévue courant 2024 au moment de l'édition de cette brochure tarifaire (novembre 2023), ainsi que de détention d'un service de banque à distance CE NET Remises ou CE NET EDI, et sous réserve d'éligibilité du souscripteur pour cette nouvelle fonctionnalité qui permet la consultation de l'acheminement des flux internationaux Swift directement dans les écrans de consultation de CE NET de télétransmissions (Remises ou EDI).

### > GARANTIES INTERNATIONALES

#### GARANTIES ÉMISES (PAR GARANTIE)

■ Commission d'engagement (perception par trimestre indivisible) .....	Nous consulter
■ Frais d'acte - forfait .....	174,75 €
■ Supplément acte complexe ou urgent .....	166,95 €
■ Commission de modification (montant ou validité) .....	0,375 % (minimum 165,25 €)
■ Commission de modification (autre que engagement) .....	131,05 €
■ Frais de mainlevée .....	66,55 €

#### GARANTIES REÇUES (PAR GARANTIE)

■ Commission de notification .....	0,10 % (minimum 147,45 €)
■ Commission de modification .....	Nous consulter
■ Commission de modification (autre) .....	121,95 €

### > INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

■ Couverture de change .....	Nous consulter
■ Couverture de matières premières .....	Nous consulter
■ Couverture de taux .....	Nous consulter

# 8 VITIBANQUE



### > OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Certains services sont soumis à la **TVA**.

#### DÉFINITION :

L'offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions dans votre Centre d'Affaires.

#### FORFAIT VITILIS (OFFRES GROUPÉES DE SERVICES, RÉSERVÉES AU MARCHÉ DE LA VITICULTURE) :



Votre forfait vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte entreprises. Il comprend :

- Non perception des frais de tenue de compte courant,
- Relevés de compte mensuels,
- Service chéquier en envoi simple,
- CE NET Comptes (gestion de votre compte à distance),
- Assurance moyens de paiement « Pro Plus »<sup>(1)</sup>,
- Service Securexpress (dépôt sécurisé de vos recettes) **TVA**.

#### ■ Cotisation par trimestre :

- Avec la carte Visa Platinum Business à débit différé .....	101,55 €
- Avec la carte Visa Gold Business à débit différé ou immédiat .....	92,40 €

(1) Les Assurances Moyens de Paiement sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

# 8 VITIBANQUE

- Avec la carte Visa Business à débit différé ou immédiat..... **83,25 €**
- Sans carte..... **73,95 €**
- Offre réservée aux jeunes agriculteurs en installation et aux viticulteurs au micro-BA (micro-bénéficiaire agricole)..... **-50% sur le forfait sans carte**

## > PRÊT TRANSITION AGRI-VITI SOUS GARANTIE FEI-INAF (FOND EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT - INITIATIVE NATIONALE POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE)..... Nous consulter

## > COMPTE D'ÉPARGNE DEP ("DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION")..... Nous consulter

# 9 ENTREPRISES INNOVANTES ET START-UP<sup>(1)</sup>

Pour en savoir +  
Cliquez ici



La Caisse d'Épargne Côte d'Azur met à votre disposition une cellule spécialisée avec une offre de produits et services dédiés aux Entreprises innovantes et aux Start-Up ..... **Nous consulter**

# 10 NAUTIBANQUE

NAUTIBANQUE  
BY CAISSE D'ÉPARGNE

Pour en savoir +  
Cliquez ici



## > PLAISANCIERS, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Prêt Anneau portuaire..... **Nous consulter**
- LOA (Location avec Option d'Achat)/CBM (Crédit Bail Mobilier) nautique..... **Nous consulter**
- Crédits bateaux d'occasion..... **Nous consulter**
- Crédit Accastillage et/ou Refit..... **Nous consulter**
- Offre de bienvenue réservée aux collaborateurs de la filière et aux plaisanciers (Banque Privée)..... **Nous consulter**

## > IMPORTATEURS, DISTRIBUTEURS, NÉGOCIANTS ET CONCESSIONNAIRES

- LOA (Location avec Option d'Achat) déléguée..... **Nous consulter**
- Crédit stock..... **Nous consulter**
- Crédit Accastillage et/ou Refit..... **Nous consulter**
- Avance en devises..... **Nous consulter**

(1) Jeune entreprise innovante



CONTACTEZ-NOUS

- Change à terme..... **Nous consulter**
- Cautions de marché..... **Nous consulter**

## > EXPLOITANTS PORTUAIRES

- Financement des ouvrages portuaires (réfection, modernisation, ...)..... **Nous consulter**
- Accompagnement en fonds propres et en dette bancaire pour répondre aux nouvelles concessions portuaires..... **Nous consulter**
- Une offre anneau/bateau aux plaisanciers..... **Nous consulter**
- Une offre aux exploitants (avitailleurs, chantiers navals, ...)..... **Nous consulter**

### Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Dans le cadre d'un crédit immobilier, sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit pour le financement de travaux d'équipement et d'entretien d'un bateau, par la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, prêteur, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu du prêt, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

# 11 TERRITOIRE TOURISME

TERRITOIRE TOURISME  
BY CAISSE D'ÉPARGNE

Pour en savoir +  
Cliquez ici



## > OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Certains services sont soumis à la **TVA**.

### DÉFINITION :

L'offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions dans votre Centre d'Affaires.

- Chaque forfait Tourisme (offres groupées de services réservées aux professionnels du Tourisme) comprend :
  - Non perception des frais mensuels de tenue de compte courant
  - Relevés de compte mensuels
  - Service chéquier en envoi simple
  - CE NET Comptes (gestion de votre compte à distance)
  - Une carte de paiement de la gamme Business (selon le forfait)
  - Assurance moyens de paiement « Pro Plus »<sup>(1)</sup>

### FORFAIT TOURISME +

- Cotisation mensuelle avec une carte de paiement Visa Business (débit immédiat ou différé)..... **39,60 €**

### FORFAIT TOURISME SILVER<sup>(2)</sup>

- Cotisation mensuelle avec une carte de paiement Visa Gold Business (débit immédiat ou différé)..... **45,20 €**

### FORFAIT TOURISME PREMIUM<sup>(3)</sup>

- Cotisation mensuelle avec une carte de paiement Visa Platinum à débit différé..... **50,90 €**

(1) Les Assurances Moyens de Paiement sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(2) Forfait Tourisme argent.

(3) Forfait Tourisme Haut de gamme.

# 12 TERRITOIRE SANTÉ

Pour en savoir plus  
Cliquez ici



L'expertise de la Caisse d'Epargne dédiée à la filière Santé.  
La Caisse d'Epargne Côte d'Azur met en œuvre une démarche d'accompagnement spécifique adaptée aux professionnels de la santé..... **Nous consulter**

# 13 PARFUMERIE

Pour en savoir plus  
Cliquez ici



L'expertise de la Caisse d'Epargne dédiée à la filière des parfumeurs et producteurs d'arômes, une industrie phare de notre territoire..... **Nous consulter**  
À l'instar de son action pour les viticulteurs de la région, la Caisse d'Epargne Côte d'Azur met en œuvre une démarche d'accompagnement spécifique adaptée aux agriculteurs liés à la parfumerie.

# 14 BANQUE DU DIRIGEANT

Pour en savoir plus  
Cliquez ici



Nos experts vous proposent, en relation avec NATIXIS et notre filiale Banque Privée 1818 :

- Des solutions d'ingénierie financière et patrimoniale,
- Des conseils personnalisés en investissement et financement,
- Des conseils et un accompagnement sur la transmission et cession d'entreprise,
- Une gestion personnalisée dans le cadre d'une offre Private Equity.

# 15 BANQUE DE L'ORME

BANQUE DE L'ORME  
SAUVEGARDE ET RETOURNEMENT DES ENTREPRISES



Pour en savoir plus  
Cliquez ici



La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Epargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire.  
(Vous reporter à la brochure « Tarification des produits et services clientèle de la Banque de l'Orme » en vigueur).

# 16 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



CONTACTEZ-NOUS

## > COMMISSION D'INTERVENTION PAR OPÉRATION

(chèque, prélèvement, carte) ..... **11,00 € dans la limite d'un plafond de 5 opérations par jour**

### DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

## > LES INCIDENTS LIÉS AUX CHEQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision<sup>(1)</sup> ..... **10,20 €**

### Rejet de chèque

■ frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :

- Les frais de dossier,
- Les frais de dossier,
- Les frais de rejet de chèque impayé,
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé),
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire,
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction,
- La déclaration Banque de France (BDF),
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire,
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire,
- Les frais de blocage de provision pour régularisation,
- Les Frais de délivrance du certificat de non paiement.
- Pour un chèque ≤ à 50,00 € ..... **19,00 € non compris la commission d'intervention<sup>(2)</sup>**
- Pour un chèque > à 50,00 € ..... **39,00 € non compris la commission d'intervention<sup>(2)</sup>**  
(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision : le rejet d'un chèque sans provision entraîne une interdiction d'émettre des chèques pour une durée de 5 ans, sur tous les comptes détenus dans toutes les banques. Il est néanmoins possible à tout moment pendant cette période de régulariser sa situation pour lever l'interdiction.

■ Chèque payé en période d'interdiction bancaire ..... **24,60 €**

## > LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS<sup>(3)</sup>

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)<sup>(4)</sup> ..... **10,20 €**

### Rejet de prélèvement

■ Forfait de frais par prélèvement rejeté pour défaut ou insuffisance de provision (frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €)

- Prélèvement < 20,00 € ..... **Frais dans la limite du montant rejeté**
- Prélèvement ≥ à 20,00 € ..... **9,00 € non compris la commission d'intervention<sup>(2)</sup>**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(4) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

# 16 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

## > OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques..... **25,55 €**
- Frais d'envoi de courrier en recommandé..... **Gratuit**
- Frais de lettre d'information et la version numérique pour compte débiteur non autorisé..... **9,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé - envoi en recommandé... **16,75 €**
- Frais par saisie-attribution/saisie conservatoire..... **110,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur..... **10,00 % du montant de la saisie plafonné à 100,00 €**

# 17 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



## AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

## BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

## CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

## COMMISSIONS :

**Commission d'agent** : elle représente la rémunération de la banque qui joue le rôle d'agent du crédit.

**Commission d'arrangement** : commission versée à la banque chef de file d'un pool bancaire. La banque met en effet en place un crédit complexe auprès de plusieurs banques. Elle conseille et recherche des solutions pour son client. En contrepartie de cette aide, la banque reçoit une commission d'arrangement rémunérant son aide.

**Commission du plus fort découvert** : commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

**Commission d'immobilisation sur découvert** : commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

**Commission de dépassement de découvert** : commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

**Commission d'intervention** : somme perçue par la Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



CONTACTEZ-NOUS

**Commission d'engagement** : commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

**Commission de mouvement** : commission calculée en appliquant un pourcentage sur tous les mouvements débiteurs commerciaux, à l'exception des frais et commissions bancaires.

**Commission de non utilisation** : commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

**Commission de participation** : elle représente la rémunération des banques prêteuses du pool bancaire pour l'étude et le montage du dossier de crédit.

## DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

## DSP

La Directive sur les Services de Paiement, transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

## EDI

Échange de Données Informatisées.

## EONIA

Euro Overnight Index Average ou TMPE (Taux moyen pondéré de l'euro) : moyenne pondérée de tous les prêts interbancaires au jour le jour initiés par les principales banques de la zone euro. Il est publié quotidiennement par la FBE à 7 h, (heure de Bruxelles) sur écran Télérat et sur REUTERS.

NB : Dans le cas où une situation de marché engendrerait une négativité de l'indice, les conséquences sur le taux de rémunération du placement ou sur le taux d'intérêt du crédit seront clairement indiquées sur le contrat ou par tout moyen réglementaire d'information à la clientèle impactée.

## EURIBOR

Dénommé en français le TIBEUR (Taux interbancaire offert en euro), l'EURIBOR est le taux auquel les banques se prêtent de l'argent dans la zone euro. L'EURIBOR est donc la référence du prix de l'argent emprunté sur le marché interbancaire de la zone euro pendant des durées comprises entre une semaine et un an.

L'EURIBOR est un indice qui remplace depuis le 01/01/1999 le TIOP ou le PIBOR, indice de la place de Paris.

L'EURIBOR sert de base de calcul dans le cadre des crédits à taux variables proposés par certains établissements bancaires. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux offerts sur le marché bancaire européen pour une échéance donnée.

Il est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro avec l'EONIA. Il est publié quotidiennement par la FBE (Fédération bancaire de l'Union européenne) à 11 h (heure de Bruxelles) et affiché par écran Télérat (pages 248 et 249) ainsi que sur REUTERS (page EURIBOR ou RIC EURIBOR ou toute autre page qui serait substituée).

## FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

## INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

## OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers.

Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

## REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

## RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

## SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

## TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.

Remarque : dans l'hypothèse où l'indice serait inférieur à zéro, cet indice sera alors réputé égal à zéro. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 € :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
  - avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
  - des frais de dossier de 100 euros (1,00 % du montant du découvert),
  - une commission d'engagement de 100 euros (1,00 % du montant du découvert).
- Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

## ZONE EURO - ZONE SEPA

### SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements. Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

## LEXIQUE "SEPA" :

**Caducité d'un mandat de prélèvement SEPA** : le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

**Contestation** : demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

**ICS (Identifiant Créance SEPA)** : identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

**Liste blanche** : vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez. Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

**Liste noire** : vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

**Mandat de prélèvement SEPA** : mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

**Opposition sur un ou plusieurs prélèvements** : instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

**Pré-notification** : information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

**Réclamation** : demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

**Récurrent** : se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

**Retrait de consentement ou résiliation d'un mandat de prélèvement SEPA** : Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

**R-Transactions** : Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- **révocation** : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- **demande d'annulation** : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- **rejet** : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **refus** : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- **versement** : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- **retour** : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **demande de remboursement** : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée.
- Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

**RUM (Référence Unique du Mandat)** : identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

**SCT** : SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

**SDD** : SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- **SDD B2B** : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- **SDD CORE** : SEPA Direct Debit COmpensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

# 18 RÉSOUDRE UN LITIGE



## > VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE :

**EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE**, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

PAR COURRIER	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne Côte d'Azur Service Relations Clientèle L'Arenas - 455 Promenade des Anglais - CS 3297 06205 Nice Cedex 03	<b>09 69 36 27 38</b> <small>Service gratuit + prix appel</small>

PAR INTERNET
<a href="https://www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur/votre-banque/reclamation-et-mediation/">https://www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur/votre-banque/reclamation-et-mediation/</a> <sup>(1)</sup>

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

## > PROCÉDURE DE MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence et du service relations client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

## > MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr) <sup>(1)</sup>. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

## > MÉDIATION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...)<sup>(1)</sup>.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Monsieur le Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> <sup>(2)</sup>

## > MÉDIATION BANCAIRE

Pour les Entrepreneurs individuels exclusivement (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels), à partir du 30 juin 2022. Le médiateur bancaire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire, hors produits financiers, assurances, octroi de crédits ou découverts.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Épargne BP 5507 83097 TOULON Cedex	<a href="https://www.mediateur-cecaz.fr">https://www.mediateur-cecaz.fr</a> <sup>(2)</sup> <i>Pour en savoir plus : consulter le site du Médiateur auprès de la Caisse d'Épargne</i>

## > MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander gratuitement un avis au Médiateur de l'Assurance :

### Médiation de l'Assurance

**TSA 50110  
75441 PARIS CEDEX 09.**

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org> <sup>(2)</sup>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne.

(1) Coûts de connexion selon votre opérateur.

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (coûts de connexion selon votre opérateur).

(2) Coûts de connexion selon votre opérateur.

# 19 NUMÉROS UTILES



CONTACTEZ-NOUS

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés :

## > CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

**PERTE/VOL :** **09 69 36 39 39** Service gratuit + prix appel

**OU** sur CE net par internet - **www.caisse-epargne.fr<sup>(1)</sup>**

**OU** depuis votre Smartphone, iPhone® sur **www.m.caisse-epargne.fr<sup>(1)</sup>**

## > MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

**TECHNIQUE (TPE) :** **09 69 39 16 17** Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par NPS). Du lundi au samedi de 8h à 20h

**SAV :** **0 825 888 613** Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours). Du lundi au samedi de 9h à 18h.

> **CONTRATS BPCE ASSURANCES :** **09 69 36 45 45** Service gratuit + prix appel

> **RECLAMATIONS :** **09 69 36 27 38** Service gratuit + prix appel

## > SITE INTERNET CAISSE D'ÉPARGNE

**www.caisse-epargne.fr** (région Côte d'Azur)<sup>(1)</sup>

Pour toute information complémentaire sur un produit ou service.

(1) Coûts de connexion selon votre opérateur.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification  
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :  
[www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur/votre-banque/reglementation/tarifs/](http://www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur/votre-banque/reglementation/tarifs/) <sup>(1)</sup>



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Côte d'Azur

(1) Coûts de connexion selon votre opérateur.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Capital social 515.033.520 euros – 455, promenade des Anglais, 06200 Nice – 384 402 871 RCS NICE – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 199. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception d'effets ou valeurs, n° CPI 0605 2017 000 019 152 délivrée par la CCI Nice-Côte d'Azur, garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et cautions, 16 rue Hoche, Tour KUPKA B, TSA 39999, 92919 LA DEFENSE Cedex. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042) • Crédit photos : AdobeStock • Réalisation : Perfectplus - Impression : Perfectmix-Photoffset - 11.2023.

